



J'ai emprunté une perceuse et reçu un avertissement

Par **SYLVAIN CLICHET_old**, le **30/10/2007** à **10:25**

Bonjour,rrnrJ'ai demandé à un artisan de me prêter une perceuse à titre personnel pas dans le cadre professionnel. il à accepter. Par contre mon patron ma donné un avertissement prétextant que je n'avais pas le droit. il aurait peut être fallu que je lui demande!!!rnMon patron à t'il le droit de me donner un avertissement parce que j'ai demandé à une entreprise extérieurement une perceuse sans son autorisation, entreprise qui quelque fois viens effectuer une intervention EDF à mon entreprise.rnrnMercirnrnCordialementrnSC

Par **SYLVAIN CLICHET_old**, le **30/10/2007** à **15:00**

Rebonjour Maître,rrnrLa sanction est la suivante: cela est un avertissement bien sur que j'ai refusé au vu de la demande à titre personnel. Par contre j'ai oublié de vous dire que j'ai demandé à ma collaboratrice de me rendre service, donc d'aller chercher la perceuse en dehors de ses heures de travail. je ne pouvais pas pensé que demander un service m'apporterait des soucis!!! est ce que j'ai mal fait !!!rnrnSlts et merci Maître

Par **papa tango charly_old**, le **30/10/2007** à **19:35**

à mon avis, ce qui vous est reproché, ce n'est pas l'emprunt de la perceuse, qui ne saurait être répréhensible..rrnr..mais plutôt d'avoir distrait votre collaboratrice de ses tâches professionnelles pour un service personnel.rnrnà rapprocher d'un détournement (toutes

proportions gardées) de biens sociaux.